

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2012 à la Salle du conseil de l'Hôtel de Ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire Jacques Lambert, Madame la conseillère Jeannine Breault et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Gilles Desponts, Daniel Pilon, Louis Cimon et Pierre Hébert, sous la présidence du maire Jacques Lambert.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Monsieur Marc Rouleau, Directeur général et greffier et Madame Chantal Paquette, Greffière adjointe qui prend note des délibérations.

2012-11-311 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon et appuyé par le conseiller Pierre Hébert et résolu:

- Que l'ordre du jour soit adopté avec le retrait du sujet suivant:

GREFFE ET CONTENTIEUX

- 5.3 Autorisation de signature. Droit de passage. Club de motoneige Rayons d'argent.

ADOPTÉE à l'unanimité

2012-11-312 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2012.

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Gilles Desponts et résolu:

- Que ce conseil adopte les procès-verbaux des séances du 9 octobre, 18 octobre et 23 octobre 2012, tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2012-11-313 DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'OUTIL DE TRAVAIL DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT TRAVAILLANT SUR LE TERRITOIRE DES GRANDES SEIGNEURIES.

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par la conseillère Jeannine Breault et résolu:

- Que ce Conseil autorise la Ville à verser une subvention à l'organisme L'outil de travail quotidien du personnel de l'enseignement travaillant sur le territoire des Grandes-Seigneuries pour l'achat de publicité dans leur agenda 2013 au montant de 199 \$ (1/16 page).

ADOPTÉE à l'unanimité

2012-11-314 DEMANDE DE SUBVENTION DU SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- Que ce Conseil autorise la Ville à verser une subvention à l'organisme Syndicat des pompiers et pompières du Québec pour une publicité dans leur revue annuelle Bravoure 2013 pour un montant de 249 \$ (1/10 page).

ADOPTÉE à l'unanimité

2012-11-315 SUBVENTION ANNUELLE POUR L'ORGANISME SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE ET DE L'HISTOIRE DE MERCIER.

Il est proposé par le conseiller Gilles Despoints et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu:

- Que ce Conseil accepte de verser à l'organisme Société du patrimoine et de l'histoire de Mercier, une subvention annuelle au montant de 3 500 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

2012-11-316 ADOPTION. RÈGLEMENT NO 2012-901 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX.

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert et appuyé par la conseillère Jeannine Breault et résolu:

- Que ce conseil adopte le règlement no 2012-901 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

ADOPTÉE à l'unanimité

2012-11-317 DÉPÔT DU CERTIFICAT SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER DU RÈGLEMENT NO 2012-902.

Le directeur général et greffier dépose au conseil municipal le certificat et le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement no 2012-902 décrétant un paiement d'une quote-part au promoteur Les Habitations Michel Pitre inc. pour la surlargeur de rue dans le cadre du prolongement de la rue Édouard-Laberge et un emprunt au montant de 175 000 \$.

2012-11-318 ACCEPTATION. RENOUELEMENT DES ASSURANCES DE DOMMAGES ET RESPONSABILITÉS, TERME 2012-2013.

Il est proposé par le conseiller Gilles Despoints et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- Que ce Conseil accepte les conditions de renouvellement concernant le portefeuille d'assurances de dommages et responsabilités pour le terme 2012-2103 au courtier BFL Canada inc. pour un montant total maximum de 39 955 \$ (taxes exclues), le tout selon le rapport de la firme René Laporte et associés;
- Que ce Conseil autorise le versement de la quote-part pour la franchise collective à l'Union des municipalités du Québec de 9 763 \$ représentant l'assurance des biens attribuée à la Ville et de 33 168 \$ représentant l'assurance responsabilité civile attribuée à la Ville plus les frais d'honoraires (plus ou moins 500\$);
- Et que ce contrat débutera le 1er décembre 2012 pour se terminer le 1er décembre 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité

2012-11-319 RENOUELEMENT. PROGRAMME D'ASSURANCE ACCIDENT - POMPIERS, TERME 2012-2013.

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon et appuyé par la conseillère Jeannine Breault et résolu:

- Que ce Conseil accepte le renouvellement d'assurance accident pour les pompiers de la compagnie Chartis du Canada, pour une prime de 600 \$ (taxes exclues) pour la période du 1er décembre 2012 au 1er décembre 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité

2012-11-320 ADJUDICATION. CONTRAT D'ACHAT ET D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE TECHNOLOGIE IP.

Attendu que la Ville est allée en appel d'offres sur invitation pour l'achat et l'installation d'un système téléphonique technologie IP;

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance du rapport du consultant Admotech fait en date du 6 novembre 2012;

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- Que ce Conseil accepte les soumissions reçues et octroie le contrat avec option de 3 ans pour l'entretien de service pour l'achat et l'installation d'un système téléphonique technologie IP à la compagnie Excel Télécom, plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres no 2012-01 ADM, au montant de 51 423,67 \$ (taxes exclues), suivant la recommandation du consultant Admotech.

ADOPTÉE à l'unanimité

2012-11-321 NOMINATION DE SYLVAIN ROY AU POSTE DE LIEUTENANT INTÉRIMAIRE.

Considérant qu'il y avait un poste de lieutenant intérimaire de vacant;

Considérant qu'il y a eu des examens au poste de lieutenant intérimaire en septembre dernier;

Considérant la recommandation du directeur intérimaire du Service des incendies;

Considérant que le lieutenant intérimaire nouvellement en poste a quarante-huit (48) mois pour compléter sa formation d'officier;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon et appuyé par le conseiller Pierre Hébert et résolu:

- Que ce Conseil autorise la nomination de monsieur Sylvain Roy au poste de lieutenant intérimaire suivant la recommandation du Service des ressources humaines;
- Et que cette nomination soit effective en date du 5 octobre 2012.

ADOPTÉE à l'unanimité

2012-11-322 PERMANENCE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon et appuyé par le conseiller Gilles Despoints et résolu:

- Que ce Conseil entérine le statut de monsieur Martin-Pierre Pellerin au poste de pompier permanent à temps partiel suivant les recommandations du Service des ressources humaines ;
- Que cette nomination soit effective en date du 20 septembre 2012;
- Et que ses conditions de travail sont celles prévues à la convention collective des pompiers, SPQ section Mercier actuellement en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité

2012-11-323 PERMANENCE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- Que ce Conseil sur recommandation du Service des ressources humaines entérine le statut de Monsieur Louis-Charles Roy au poste de pompier permanent à temps partiel ;
- Que cette nomination soit effective en date du 11 septembre 2012;
- Et que ses conditions de travail sont celles prévues à la convention collective des pompiers, SPQ section Mercier actuellement en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité

2012-11-324 NOMINATION D'UN POSTE DE BRIGADIER SCOLAIRE

Considérant qu'il y a eu affichage à l'interne du 5 au 12 octobre dernier pour le poste de brigadier scolaire, tel que l'exige la convention collective SCFP, section locale 3153;

Considérant que Madame Estelle Beaulac répond aux exigences demandées par la convention collective SCFP, section locale 3153, lors de l'affichage;

Considérant que le tout est conforme à l'article 9.08 de la convention collective SCFP, section locale 3153;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Jeannine Breault et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- Que ce Conseil sur recommandation du Service des ressources humaines, nomme Madame Estelle Beaulac au poste de brigadier scolaire;
- Et que ses conditions de travail soient celles prévues à la convention collectives SCFP, section locale 3153;

ADOPTÉE à l'unanimité

2012-11-325 AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION COLLECTIVE DES POMPIERS, SPQ SECTION LOCALE MERCIER.

Considérant que la convention collective des pompiers, est échue depuis le 31 décembre 2006;

Considérant qu'une lettre d'entente a été signée en 2010;

Considérant que les représentants de la Ville et du syndicat des pompiers SPQ section locale mercier ont négociés une nouvelle convention collective;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du projet de la nouvelle convention collective des pompiers;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- D'entériner la nouvelle convention collective des pompiers du SPQ, section locale mercier, qui sera en vigueur du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2018;
- Et d'autoriser le maire Jacques Lambert, messieurs les conseillers Daniel Pilon et Pierre Hébert et le directeur général et greffier Monsieur Marc Rouleau ou leurs remplaçants respectifs à signer pour et au nom de la Ville ladite convention collective des pompiers de la Ville de Mercier.

ADOPTÉE à l'unanimité

2012-11-326 APPROBATION DES COMPTES

Considérant les listes des comptes à payer et déposées lors de la présente séance:

- Comptes payés avant la séance
- Fonds d'administration générale

2012-10-04	110 447,50 \$
2012-10-11	30 712,07 \$
2012-10-18	161 449,52 \$
2012-10-22	(1 140,38) \$
2012-10-22	(104,00) \$
2012-10-24	(17 825,30) \$
2012-10-25	47 167,81 \$
2012-10-31	255 557,55 \$

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert et appuyé par la conseillère Jeannine Breault et résolu:

- Que ce conseil approuve la liste des comptes à payer mentionnée ci-haut et d'autoriser la trésorière à effectuer les paiements requis.

Le conseiller, Louis Cimon demande que les factures concernant l'Info-Mercier spécial et les frais de postes soient retirées des comptes à payer. Le maire demande s'il y a un appuieur. Monsieur Desponts appuie la demande.

Le maire appelle le vote:

Ont voté contre la proposition:

Pierre Hébert, Daniel Pilon, Jeannine Breault et Jacques Lambert

CONTRE LA PROPOSITION: 4

Ont voté pour la proposition:

Stéphane Roy, Gilles Desponts et Louis Cimon

POUR LA PROPOSITION: 3

ADOPTÉE à la majorité

2012-11-327 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE:

- Que ce Conseil accepte le dépôt du rapport du maire sur la situation financière;

- Que ce Conseil accepte le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Ville a conclus depuis la date du dernier rapport;
- Que ce Conseil accepte le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ que la Ville a conclus au cours de cette période, avec un même contractant, lorsque l'ensemble de tels contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$.
- Et conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le texte du rapport du maire sur la situation financière sera distribué dans le prochain Info-Mercier.

2012-11-328 DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 DE TRANSPORT ACCÈS INC.

Il est proposé par le conseiller Gilles Desponts et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- Que ce Conseil approuve les prévisions budgétaires 2013 de Transport Accès inc. prévoyant des dépenses de 862 468 \$;
- Que ce Conseil autorise le versement d'une quote-part à 26 028 \$ pour l'année 2013;
- Que ce Conseil approuve la résolution 2012.10.08 adoptée le 24 octobre 2012 par le Conseil d'administration de Transport Accès inc. concernant la grille tarifaire 2013 des usagers de Transport Accès inc. qui sera en vigueur du 1er janvier au 31 décembre 2013;
- Et copie de la résolution soit expédiée aux autorités concernées.

ADOPTÉE à l'unanimité

2012-11-329 NOMINATION AU POSTE DE JOURNALIER, CHAUFFEUR ET PRÉPOSÉ AUX PARCS ET ESPACES VERTS - QUART DE SOIR

Considérant qu'il y a eu un affichage à l'interne, du 5 au 12 octobre, dernier pour le poste de journalier, chauffeur et préposé aux parcs et espaces verts - quart de soir, tel que l'exige la convention collective SCFP, section locale 3153;

Considérant que Monsieur Marc Barrette répond aux exigences demandées par la convention collective SCFP, section locale 3153, lors de l'affichage;

Considérant que le tout est conforme à l'article 9.08 de la convention collective SCFP, section locale 3153;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Jeannine Breault et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu:

- Que ce Conseil sur recommandation du Service des ressources humaines, nomme Monsieur Marc Barrette au poste de journalier, chauffeur et préposé aux parcs et espaces verts - quart de soir;
- Et que ses conditions de travail soient celles prévues à la convention collective SCFP, section locale 3153 actuellement en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité

2012-11-330 ADJUDICATION. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX.

Attendu que la Ville est allée en appel d'offres sur invitation pour le déneigement des stationnements municipaux;

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance du rapport du directeur du Service des travaux publics fait en date du 6 novembre 2012;

Il est proposé par la conseillère Jeannine Breault et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu:

- Que ce Conseil entérine le processus d'appel d'offres, accepte les soumissions reçues et octroie le contrat d'une durée de trois (3) ans se terminant le 15 avril 2015, pour le déneigement des stationnements municipaux à la compagnie Ferme Clément Roy inc., plus bas soumissionnaire conforme au montant de 51 300 \$ (taxes exclues), le tout conforme avec les documents d'appel d'offres no 2012-10 TP.

ADOPTÉE à l'unanimité

2012-11-331 QUOTE-PART. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE FEUX DE CIRCULATION PERMANENTS À L'INTERSECTION DE LA RUE JOSIME-PELLETIER ET DE LA ROUTE 138.

Considérant la résolution no 2010-06-177 adoptée par le Conseil le 8 juin 2010 demandant au Ministre des transports du Québec de procéder à l'aménagement de feux de circulation à l'intersection de la rue Josime-Pelletier et de la route 138;

Considérant que la compagnie Sobeys a entrepris les démarches pour l'installation de feux de circulation temporaire à l'intersection de la rue Josime-Pelletier et de la route 138;

Considérant qu'il est essentiel de procéder à l'aménagement et l'installation de feux de circulation permanents afin de finaliser le réaménagement de cette intersection;

Considérant que la Ville est en accord de payer une somme n'excédant pas 100 000\$ représentant sa quote-part pour ce projet;

Considérant que l'ensemble des propriétés de ce développement ne soit pas enclavé;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Gilles Desponts et résolu:

- Que ce Conseil autorise le processus des travaux d'aménagement et d'installation de feux de circulation permanent à l'intersection de la rue Josime-Pelletier et de la route 138;
- Que ce Conseil autorise le paiement d'une contribution d'un montant de 100 000 \$ à la compagnie Sobey's lorsque les travaux d'aménagement et d'installation de feux de circulation permanent seront réalisés à l'intersection de la rue Josime-Pelletier et de la route 138;
- Que cette dépense soit financée à même le fonds général;
- Et que le tout soit conditionnel à ce que l'ensemble des propriétés de ce développement ne soit pas enclavé;

ADOPTÉE à l'unanimité

2012-11-332 DEMANDE AU MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LA CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR SUR LA ROUTE 138 .

Considérant que le développement commercial sur la route 138 a évolué depuis les deux (2) dernières années;

Considérant qu'il est essentiel d'assurer la sécurité des piétons sur la route 138;

Considérant qu'il est pertinent de prolonger le trottoir du coin de la rue Hébert jusqu'au coin de la rue Josime-Pelletier sur la route 138;

Considérant que les piétons pourront se rendre sans danger aux commerces et à l'arrêt d'autobus;

Considérant que cette demande émane des demandes des citoyens de la Ville.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu:

- Que ce Conseil autorise et demande au Ministre des transports du Québec de construire un trottoir du coin de la rue Hébert jusqu'au coin de la rue Josime-Pelletier, afin d'assurer la sécurité des piétons.

ADOPTÉE à l'unanimité

2012-11-333 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENU LE 19 SEPTEMBRE 2012

- Que ce conseil accepte le dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme tenue, le 19 septembre 2012.

2012-11-334 DEMANDES DE PERMIS ASSUJETTIS AU CONTRÔLE ARCHITECTURALE (PIIA).

Considérant que les projets sont conforme à la réglementation en vigueur;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil l'acceptation des demandes de permis;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon et appuyé par le conseiller Gilles Desponts et résolu:

- Que le Conseil autorise les émissions des permis relativement aux demandes ci-bas présentée en vertu du règlement sur le contrôle architectural (PIIA):
 - 909 boul. Saint-Jean-Baptiste concernant l'installation d'une nouvelle enseigne posée à plat sur le mur de la façade du bâtiment commerciale;
 - 450 boul. Saint-Jean-Baptiste concernant la modification de l'enseigne sur socle;
 - 1073 boul. Saint-Jean-Baptiste concernant l'installation d'une nouvelle enseigne posée à plat sur le mur de la façade du bâtiment commerciale ainsi que le remplacement de l'enseigne sur poteau par une nouvelle enseigne sur socle;
 - 115 rue Beauchemin concernant la modification de la volumétrie de la toiture apparente de la voie publique modifiant la demande précédemment acceptée au mois de septembre 2012;
 - 22 rue de Prévost concernant la modification de la couleur des matériaux de revêtement de la façade principale du bâtiment;
 - 38 rue Vallée concernant la modification de la couleur des matériaux de revêtement de la toiture du bâtiment.

ADOPTÉE à l'unanimité

2012-11-335 DÉPÔT DU COMPTE RENDU DU COMITÉ DE CIRCULATION TENU LE 7 JUIN 2012

- Que ce Conseil accepte le dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité de circulation tenue le 7 juin 2012.

2012-11-336 ACCEPTATION. OFFRE DE SERVICES POUR L'ACHAT LOGICIEL JMAP POUR LE MODULE DE CARTOGRAPHIE MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Pierre Hébert et résolu:

- Que ce Conseil accepte l'offre de services de la compagnie PG Solutions pour l'achat d'un logiciel de gestion de carte (JMAP) et autorise la dépense dudit logiciel au montant de 12 720 \$ (taxes exclues);

ADOPTÉE à l'unanimité

2012-11-337 ADJUDICATION. CONTRAT DE FOURNITURE DE LAMPADAIRES POUR LE STATIONNEMENT DU PARC RAYMOND-PITRE.

Attendu que la Ville est allée en appel d'offres sur invitation pour la fourniture de lampadaires pour le stationnement du parc Raymond-Pitre;

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance du rapport Madame Patricia Lemoyne, consultante en génie fait en date du 6 novembre 2012;

Il est proposé par la conseillère Jeannine Breault et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu:

- Que ce Conseil accepte la soumission reçue et octroie le contrat de fourniture de lampadaires pour le stationnement du parc Raymond-Pitre à la compagnie Urbex Innovations inc., seule soumissionnaire conforme à l'appel d'offres no 2012-03 GEN, au montant de 20 482 \$ (taxes exclues), suivant la recommandation de Madame Patricia Lemoyne, consultante en génie;
- Et que la dépense soit financée via le règlement d'emprunt no 2012-895.

ADOPTÉE à l'unanimité

2012-11-338 ADJUDICATION. ACHAT DE STRUCTURES RÉCRÉATIVES AU PARC COURS DU ROI.

Attendu que la Ville est allée en appel d'offres sur invitation pour l'achat de structures récréatives au parc Cours du Roi;

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance du rapport du directeur du Service des loisirs fait en date du 31 octobre 2012;

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- Que ce Conseil entérine le processus d'appel d'offres, accepte les soumissions reçues et octroie le contrat d'achat de structures récréative au parc Cours du Roi à la compagnie Les équipements récréatifs Jambettes Inc., plus bas soumissionnaire conforme au montant de 19 570 \$ (taxes exclues), le tout conforme avec les documents d'appel d'offres no 2012-02 LO.

ADOPTÉE à l'unanimité

2012-11-339 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE LE PETIT THÉÂTRE DES VILLES VOISINES.

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par la conseillère Jeannine Breault et résolu:

- Que ce Conseil accepte le renouvellement de l'entente intermunicipale pour Le Petit Théâtre des Villes Voisines entre les villes de Mercier, Saint-Isidore, Sainte-Martine et Saint-Rémi aux mêmes conditions de l'entente initiale signée le 6 avril 2009;

ADOPTÉE à l'unanimité

2012-11-340 NOMINATION. RESPONSABLES À TITRE DE REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CRSBP DE LA MONTÉRÉGIE POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu:

- Que ce Conseil nomme Madame Sonia DeBonville, responsable du Service technique et de l'administration de la bibliothèque et de Madame Jeannine Breault, conseillère municipale pour représenter la Ville de Mercier lors de l'assemblée générale annuelle du CRSBP de la Montérégie.

ADOPTÉE à l'unanimité

2012-11-341 ACCEPTATION. CONTRAT D'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE SON ET D'ÉCLAIRAGE AU CENTRE MAURICE-PERRON.

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Gilles Desponts et résolu:

- Que ce Conseil accepte l'offre de services de la compagnie Mod Production pour l'achat et l'installation d'un système de son et d'éclairage au centre Maurice-Perron, au montant de 11 688,54 \$ (taxes exclues) le tout en conformité avec la politique d'achat en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité

PÉRIODES DE QUESTIONS

- Infrastructures municipales sur une rue privée;
- Contrat de déneigement - clause 32.2 (rue privée);
- Déneigement de la rue privée Desparois pour l'année 2012-2013;
- Signature d'une entente avec la Ville pour le déneigement de la rue privée Desparois;
- Bassin de rétention de la rue des Lilas;
- Taxe municipale;
- Cession de la rue des Lilas à la Ville;
- Service des incendies de Mercier;
- Schéma de couverture de risques incendie;
- Convention collective des pompiers;
- Info-Mercier spécial sur le schéma de couverture de risques;
- Dépenses budgétaires 2012;
- Projet intégré;
- Référendum demandé par les citoyens présents pour le schéma de couverture de risques incendie;
- Coût total de la construction du nouveau garage municipal;
- Comité de la négociation pour le schéma de couverture de risques des incendies;
- Travaux d'acqueduc route 138;
- Aménagement sous le pont NA30;
- Nouvelle caserne des incendies de Mercier;
- Service de la police;
- Stationnement du parc Raymond-Pitre non asphalté;
- Aménagement du bassin de rétention des Plaines;
- Contrat pour l'achat d'un système de son - fournisseur Mod Production en faillite;

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Daniel Pilon:

- Schéma de couverture de risques incendie;

- Invitation à la séance de décembre - présentation du budget 2013;
- NA30 - travaux de la route 138;
- Compétence des élus;

Louis Cimon:

- Sympathie à Érik Dumais, sa femme et famille pour le décès de son beau-père;
- Schéma de couverture de risques incendie;
- Convention collective des pompiers;

Pierre Hébert:

- Schéma de couverture de risques incendie;
- Compétence des élus;

Stéphane Roy:

- Référendum - coûts élevés;
- Appui M. Cimon dans le dossier du schéma de couverture de risques incendie;

Jeannine Breault:

- Schéma de couverture de risques incendies;
- Convention collective des pompiers;

Gilles Desponts:

- Schéma de couverture de risques incendie;
- Prévisions budgétaires 2013 - Transport Accès inc.;
- Désire se désister de l'envoi de l'Info-Mercier édition spécial sur le schéma de couverture de risques;

Jacques Lambert:

- Sympathie à Érik Dumais, sa femme et famille pour le décès de son beau-père;
- Convention collective des pompiers;
- Reçu hommage de l'organisme ARRC pour l'installation du quai sur le bord de la rivière de Châteauguay;
- Schéma de couverture de risques incendies;

2012-11-342 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- De clore la séance ordinaire à minuit.

ADOPTÉE à l'unanimité